

## Site SNCF de Chalindrey : l'entreprise publique doit tenir ses engagements

Le 7 avril dernier, un incendie endommageait gravement le centre de démantèlement de Chalindrey, entraînant l'arrêt de l'activité industrielle et un lourd bilan social pour le site, avec la perte de plusieurs dizaines d'emplois directs et induits.

Par la presse, le conseil départemental et le GIP de la Haute-Marne ont appris que la SNCF avait dénoncé ses contrats avec Geowaste et Trace, les entreprises en charge du désamiantage et de la déconstruction des anciennes rames de train Corail, au motif de l'impossibilité de poursuivre les opérations.

Si les représentants de la SNCF ont rappelé à cette occasion leur volonté d'accompagner économiquement le site de Chalindrey, le Conseil départemental de la Haute-Marne comme le GIP Haute-Marne demandent que les engagements pris soient respectés : un sinistre peut être indemnisé et les équipements remis en fonctionnement. Le respect de la parole donnée est le socle de la confiance des citoyens dans les institutions, notamment de la part d'une entreprise nationale détenue à 100% par l'Etat.

En 2010, à la suite de la suppression de 250 postes d'agents SNCF sur le site de Chalindrey, l'entreprise nationale s'est en effet engagée envers le territoire au travers de cet investissement, après une large mobilisation de tous les acteurs concernés. Le Conseil départemental et le GIP ont contribué au co-financement de cet investissement à hauteur de 800 000 €.

Si les représentants de la SNCF indiquent également envisager d'autres activités, le Conseil départemental demande que des projets concrets soient présentés dans les meilleurs délais afin de soutenir l'activité et l'emploi.

La collectivité départementale est pleinement solidaire du territoire de Chalindrey et de ses environs.

Elle reste pleinement mobilisée afin que les engagements pris par la SNCF soient tenus.

### Contact presse :

Conseil départemental de la Haute-Marne  
Karl Terrollion, directeur de cabinet – Tél. 03 25 32 88 02 – [karl.terrollion@haute-marne.fr](mailto:karl.terrollion@haute-marne.fr)